



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le 05/04/2018

SLOX

ID : 081-218102572-20180326-2018DEL27-DE

Date de la convocation
20.03.2018

L'an deux mille dix huit et le vingt six mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 18/27

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mme TRUTINO, Mrs GRIMAL, SAMATAN, DE GUALY, Mme GONZALES, Mrs KOWALCZYK, GALINIE, PEYRONIE; Mme PELLEGRINI

Absents : Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr GRIALOU
Mme ANGLES procuration à Mr MARTY
Mme THUEL procuration à Mr DE GUALY
Mr BARDY

Secrétaire : Mr FABRE.

Objet de la délibération

**MODIFICATION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS**

service, Considérant le besoin de faire évoluer l'organisation en fonction des nécessités de

Vu la délibération du 25/06/07 établissant un taux d'avancement de 100 %,

Vu l'avis du Comité Technique du 01/03/18,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

Adopté à l'unanimité

DECIDE de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} janvier 2018, comme suit :

- Modification de la quotité d'un poste, à la demande d'un agent, Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, de 35 heures à 32,20 heures

- Afin de favoriser la promotion sociale, la collectivité prend la décision de maintenir le taux d'avancement à 100 %.

- Pour permettre une amélioration des conditions de rémunération des agents de catégorie C, l'ensemble des agents de la filière technique détenant le grade le plus bas et remplissant les conditions d'avancement est proposé par la collectivité et sera donc promu.

Un agent de la filière administrative est également proposé, portant à 9 le nombre d'avancements.

Le tableau des effectifs sera modifié en fonction.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 30 mars 2018
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental

